

Division des Examens et Concours
ACADEMIE DE LA GUADELOUPE

RAPPORT DE JURY

CONCOURS DE RECRUTEMENT PROFESSORAT DES ECOLES

SESSION 2003



SOMMAIRE

<u>Epreuves écrites d'admissibilité</u>	<i>Pages</i>
- Epreuve de Français	03-05
- Epreuve de Mathématiques	06-09
<u>Epreuves d'admission</u>	
- Epreuve Arts Plastiques	10
- Epreuve Entretien Pré-professionnel	11-12
- Epreuve d'Anglais	13-14
- Epreuve d'Espagnol	15-16
- Epreuve d'Education Physique et Sportive	17-19
- Epreuve en Histoire-Géographie	20-22
- Epreuve de Créole	23-24
- Epreuve de Sciences Physiques et Technologie	25
<u>Statistiques concours externe de recrutement de professeurs des écoles et statistiques globales par concours</u>	26-27

EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE : FRANÇAIS

COMPTE RENDU DU JURY DE CORRECTION

1.Observations sur la notation :

1.1. Comme chaque année, les notes obtenues présentent une grande hétérogénéité. Elle s'étirent en effet de 0,5 à 18. Près de 20% des copies ont été sanctionnées par une note éliminatoire, ce qui paraît beaucoup et témoigne d'une préparation notoirement insuffisante. On a parfois l'impression que le seul fait de pratiquer la langue française donne à certains candidats l'assurance de réussir cette épreuve majeure.

1.2. La mise au point d'un barème défini collectivement avant le début des corrections ainsi qu'une harmonisation des notes en fin de journée ont permis de corriger les éventuels écarts dus à une perception différente des erreurs selon les binômes.

2. Remarques sur le premier volet :

2.1 La synthèse (sur 8 points)

Deux axes principaux devaient être privilégiés :

- ✂✂ Faire de chaque enfant un lecteur autonome fréquentant les livres avec goût et assiduité.
- ✂✂ Lui donner l'habitude de s'interroger sur le sens et, pour le maître, vérifier la compréhension (par des fiches de lecture et des débats interprétatifs).

Dans cette partie de l'épreuve, les correcteurs sont sensibles à la clarté de la forme et du fond.

La synthèse doit être **introduite** (le plus souvent en posant la problématique commune aux documents), **développée** en paragraphes et **conclue**. Il s'agit bien d'une épreuve de français !

Ainsi auront été valorisées les copies témoignant des qualités suivantes :

- ✂✂ Introduction cernant le problème commun et annonçant le plan.
- ✂✂ Correction de la langue
- ✂✂ Présence de plusieurs grandes parties visibles, dont l'idée directrice est clairement identifiable et dont chacune renvoie à plusieurs documents
- ✂✂ Absence de contresens majeur.

2.2 L'analyse d'une production d'élève (sur 4 points)

L'énoncé du sujet caractérisait la cohérence du travail d'élève d'un double point de vue.

Les copies devaient donc différencier la pertinence de l'argument narratif et la grammaticalité du texte.

A partir de ces deux champs d'investigation, il convenait de distinguer les compétences maîtrisées par l'élève de celles restant à acquérir.

Trop de candidats ne savent pas gérer leur temps et consacrent trop d'importance à cette partie, notée sur 4, ce qui ne représente qu'**un cinquième** de la note finale.

3 Remarques sur le second volet (sur 8 points)

Partie « pratique », ce volet doit permettre aux candidats de montrer leur capacité à définir les objectifs et la démarche d'une séance d'apprentissage.

Pour répondre à la première question il convenait de se référer aux programmes de 2002. L'élaboration de la fiche de lecture demandée par l'extrait de manuel renvoie aux compétences de fin de cycle III.

La deuxième question devait permettre d'analyser la fiche de lecture proposée. La réponse apportée pouvait élargir la réflexion sur l'utilité d'une fiche de lecture normalisée pour mieux étudier la pertinence du modèle proposé.

La troisième question, très clairement centrée sur l'évaluation, appelait une réflexion sur l'auto-évaluation ainsi proposée, mais aussi d'envisager une utilisation en classe, individuelle, en petits groupes, collective.

4 . Recommandations générales

4.1. les candidats sont invités à **lire soigneusement** le sujet qui comporte généralement des indications, des pistes, voire des procédures à suivre pour la rédaction (exemple : *Après avoir comparé....vous montrerez...*)

4.2 Le temps étant mesuré, il convient de choisir les questions à traiter **en priorité**. Il est parfaitement inutile de consacrer une heure et quatre pages à une question de grammaire notée sur deux points si cela conduit le candidat à négliger la note de synthèse ou le second volet. Les réponses aux questions de grammaire doivent être **précises** et aussi **techniques** que possible tout en restant **brèves**.

A propos de grammaire, on ne saurait trop recommander aux candidats de procéder à une **remise à niveau** ne serait-ce qu'en utilisant pour de précieuses révisions, n'importe quel livre en usage dans l'enseignement secondaire.

Il faut aussi rappeler que trop d'erreurs orthographiques font inmanquablement baisser la note. On ne peut en effet admettre qu'un professeur soit nul en ce domaine !

4.3. La technique de la note de synthèse est insuffisamment maîtrisée.

C'est pourtant une partie essentielle de l'épreuve.

Il est indispensable que le candidat :

~~ne~~ soit entraîné à la lecture rapide car certains textes sont longs

~~ne~~ ait déjà pratiqué cet exercice lors d'examens blancs

~~ne~~ au final, montre qu'il est capable de faire la différence entre résumé, commentaire, fiche de synthèse. Trop de candidats se contentent de paraphraser ou de résumer chaque document successivement sans établir de lien entre les textes.

Il convient que, dès l'introduction, le problème **commun** soit clairement cerné.

4.4. A propos du second volet, axé sur la pratique :

Le candidat devra veiller à la **clarté** et à la **simplicité** de ses propositions. Il s'agit de poser un regard observateur et critique sur une séquence (critique ne signifiant pas exclusivement négatif).

On évitera donc de s'appesantir abusivement sur les « fautes d'orthographe » des travaux d'élèves pour mieux s'interroger sur la pertinence de l'exercice, l'intérêt de la progression ou le degré de réussite des enfants, par rapport au niveau considéré et relativement aux consignes données.

En cela, les termes pompeux ou pseudo-techniques, souvent insuffisamment maîtrisés, doivent laisser place à une expression simple et précise.

4.5. Sur la forme, il est à déplorer que de nombreuses copies soient rédigées d'une écriture difficilement lisible.

Que penser enfin d'un candidat se présentant avec des notes personnelles ? C'est, bien entendu, un cas d'annulation.

Le président de la commission de français

A. GRENIER

EPREUVE D'ADMISSIBILITE : MATHEMATIQUES

COMPTE RENDU DU JURY DE CORRECTION

La correction des 715 copies de mathématiques s'est déroulée du Vendredi 16 au Mercredi 21 Mai 2003, samedi compris.

18 personnes régulièrement convoquées (PE à profil math/sciences et Conseillers pédagogiques) se sont organisées en " binômes " effectuant la double correction de chaque copie qui leur était confiée.

L'épreuve comportait :

Un premier volet (en 2 parties) noté sur 12 points.

Un second volet (en 3 parties) noté sur 8 points.

PREMIER VOLET - Première épreuve

Exercice 1

Cet exercice traite des notions d'aire et de périmètre du rectangle. L'expression " justifier " montre que l'on attend ici un contre-exemple rédigé.

L'exercice a été généralement assez bien traité.

Exercice 2

C'est un problème de recherche qui permet d'apprécier la logique et l'organisation du raisonnement. Il a été peu traité pour environ 25% de réussite.

2 méthodes pouvaient être utilisées pour la résolution de ce problème : Le tâtonnement, procédure souvent mise en œuvre par les élèves du cycle 3, est plus souvent utilisé. Rares sont les candidats qui ont proposé la méthode experte par résolution d'équations à plusieurs inconnues.

Exercice 3

Très peu de candidats ont résolu cet exercice mais ceux qui l'ont travaillé l'ont en général bien traité.

Exercice 4

Cet exercice long et comportant des questions de difficultés variables n'a pas été traité par beaucoup de candidats. Ceux qui l'ont travaillé n'ont pas traité toutes les questions.

Remarques :

- * la question A1 quand elle est traitée est généralement réussie.
- * 30% de réussite environ pour les questions A1, A2, A3, A4.
- * Dans la question A5 -seule la lecture sur le graphique a été réussie.
- * Dans la partie B, seule la question 1 a été traitée correctement.

Insuffisances repérées :

- * une certaine méconnaissance des notions géométriques (Thalès, Pythagore)
- * un manque de rigueur dans le raisonnement, dans la construction des démonstrations.

PREMIER VOLET-Deuxième épreuve

C'est l'exercice le mieux réussi et réalisé par la majorité des candidats.

Les productions proposées présentent des méthodes mises en œuvre pour résoudre des problèmes additifs et soustractifs.

Il s'agit ici :

1. d'analyser un énoncé simple pour y repérer des compétences à évaluer et des difficultés que pourrait rencontrer un élève de CM2 à travers la résolution de ce problème.
2. d'analyser les productions d'élèves en émettant des hypothèses sur les procédures utilisées et les erreurs repérées.

Remarques :

Les 2 premières questions sont généralement bien traitées malgré certaines insuffisances repérées :

- * confusion entre compétence et objectif.
- * Imprécision dans le vocabulaire mathématique utilisé.

A la question 3, on observe de longues descriptions dans l'analyse des procédures et qui n'apportent pas de réponses précises aux questions posées.

- * Méconnaissance des instructions officielles.

DEUXIEME VOLET

Le thème abordé dans ce volet didactique et pédagogique est la résolution de problèmes de partage équitable en CE2, 1ère année du cycle des approfondissements.

Le document annexe est le support d'activité proposé par le maître de la classe avec un travail de groupe dans la partie A suivi d'une phase de résolution individuelle dans la partie B.

Il fallait ici :

- * Dégager et formuler des objectifs.
- * Repérer cycle et niveau de classe.
- * Analyser et comparer des procédures, des erreurs éventuelles.
- * Développer ses connaissances pédagogiques et didactiques à propos de : variable didactique, travail de (ou en) groupes, mise en commun, procédures expertes et procédures personnelles de résolution de problèmes mathématiques, etc.

Ce volet est traité par la majorité des candidats. Il est relativement réussi. On note cependant une pauvreté dans le vocabulaire pédagogique utilisé et une tendance à produire de longs bavardages qu'il est **difficile d'interpréter**.

Remarques question par question :

A-

1. Quand les candidats repèrent l'analyse des procédures de résolution d'un problème de partage, ils oublient la phase d'appropriation des procédures dans la partie B par la résolution des problèmes de manière individuelle.
2. question assez bien réussie.

3. Ici le vocabulaire précis fait défaut : essais successifs, procédure par distribution, schéma, sens de l'écriture du nombre...
4. La plupart des candidats ont proposé des démarches sous forme d'opérations : ils décrivent le document et ce n'est pas la question. Une meilleure analyse de la consigne aurait permis de proposer des réponses relatives aux démarches des enfants pour arriver à produire à leur tour leurs solutions : lecture, résolution personnelle, comparaison...
5. Cette question est bien traitée sauf que les candidats oublient l'éducation à la citoyenneté et la construction du savoir développées à travers les échanges dans le travail en groupe et la mise en commun.

B-

1. Question réussie
2. Question peu réussie : les candidats n'ont ciblé que l'intérêt relatif à la variété de résolution. Il fallait y voir la possibilité de faire le tri : situations de partage équitable parmi d'autres qui ne le sont pas et réinvestissement de procédures ou pas...
3. L'expression " pertinente " semble incomprise. Les réponses sont hors sujet.

Conclusion : On note une forte méconnaissance des textes officiels. On attendait ici la reconnaissance de la continuité de l'apprentissage de la résolution du problème de partage à travers les cycles, de la grande section de maternelle au Cycle 3 :

GS : procédures personnelles : dessin et dénombrement

Cycle 2 : utilisation de l'addition, de la soustraction, des premières connaissances sur la multiplication.

Cycle 3 : élaboration de techniques de calcul vers la procédure experte.

Ce volet est moins réussi que le 1er et nécessite de la part des candidats une préparation spécifique.

ANALYSE STATISTIQUE

Les notes s'échelonnent de 00,75 à 17,25.

Le pourcentage des notes éliminatoires est très important.

Il y a peu de notes entre 13 et 17.

La majorité des candidats se situe entre 8 et 12.

CONSEILS AUX FUTURS CANDIDATS :

Le candidat qui se prépare à l'épreuve de mathématique doit maîtriser les contenus et les notions abordés à l'école primaire.

Pour la partie pédagogique, il doit posséder le vocabulaire mathématique de base, procéder à une lecture approfondie des instructions officielles et des compétences à développer à l'école primaire.

Il doit s'informer des méthodes utilisées, essayer de comprendre des productions écrites et orales d'élèves, s'entraîner à analyser les difficultés aussi bien que les qualités qu'elles peuvent mettre en évidence (analyser une production suppose une capacité à entrer dans une logique de raisonnement autre que la sienne).

Pour la partie " Connaissances mathématiques ", il faut posséder une culture mathématique de base : toutes les notions abordées au primaire, des éléments de géométrie plane, calculs trigonométriques simples... Il faut surtout s'entraîner à la résolution de problèmes ouverts et qui mettent en jeu des solutions et/ou des procédures de résolution variées (procédures personnelles et expertes).

Un effort doit être fait pour la présentation et la lisibilité de la copie :

- * Séparation des 2 volets
- * Rédaction concise en évitant les fautes
- * Présentation soignée du travail...

Le Président la Commission de Mathématiques

G. DUFRESNE

EPREUVE D'ARTS PLASTIQUES

Cette épreuve comprend deux parties :

Première partie : une réalisation plastique

Bien que les procédures techniques ne soient pas à exclure dans la préparation au concours, il serait important de veiller à une plus grande diversité de celle-ci et d'envisager des solutions techniques en cohérence avec les sens recherchés.

A titre d'exemple, il apparaît que le collage n'ait pas été envisagé dans sa dimension sémantique. Les procédés de réserve au scotch, le fond à l'éponge, les dégradés, le cadre se retrouvent de façon quasi-systématique et constituent plus des recettes, que des effets de sens.

Quelques candidats éprouvent des difficultés à étayer la dimension artistique de leur réponse. Le (s) sens de l'art doit (doivent) être davantage au centre des apprentissages lors de la préparation.

Deuxième partie : un entretien

Il faut insister auprès des candidats sur la réflexion qu'ils ont à mener avant l'entretien. Ils doivent proposer des séquences pédagogiques incitatives qui s'appuient sur le ou les problématiques artistiques dégagées des documents et éventuellement déjà mises en questionnement par le candidat lors de sa réponse plastique.

Celles-ci doivent être ouvertes et faire apparaître avec efficacité des stratégies pédagogiques visant des compétences ainsi que les critères d'analyse des productions des élèves.

Dans l'ensemble, il ressort un écart important entre les meilleures prestations et les plus faibles, les premières confortant un équilibre dans l'approfondissement des 4 axes de l'épreuve : sens de la mise en œuvre plastique, capacité à en rendre compte et à la référer au champ artistique, et connaissance des programmes.

Le Président de la commission arts plastiques

Mme GRAND Francelise

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE D'ENTRETIEN PRE-PROFESSIONNEL.

Rappel : les instructions concernant l'épreuve sont précisées dans l'arrêté du 18 octobre 1991 consolidé relatif au CRPE modifié le 05 septembre 2002.

La commission a travaillé en trois sous-commissions siégeant en parallèle. Elle relève, comme les années précédentes, la plus grande hétérogénéité de niveau entre les candidats, et une très grande dispersion des notes de (2 à 19/20). Plus de 6 % des notes ont été éliminatoires (notes égales ou inférieures à 5/20).

Les nouvelles dispositions ont été appliquées, l'exposé devant être construit à partir d'un document de quatre pages maximum, constitué cette année d'un texte unique traitant d'un des grands thèmes de l'éducation. Un grand nombre de supports différents a été utilisé, les thèmes abordés étant de ce fait très divers. La durée de l'exposé restait fixée à 20 minutes, et celle des questions des examinateurs à 25 minutes. Les objectifs de l'épreuve n'ont pas été modifiés - (*cf. l'arrêté du 18 octobre 1991*).

Les conséquences de cette modification du support n'ont manifestement pas été bien perçues par la presque totalité des candidats.

- ?? les exposés ont duré en moyenne une dizaine de minutes, soit dans leur majorité de 6 à 13 minutes.
- ?? Beaucoup se sont limités, au pire à une paraphrase des textes, au mieux à leur analyse, comme s'il s'agissait de textes d'auteurs. Cependant peu de contresens ou d'incompréhension totale.
- ?? Les exposés n'étaient pas toujours introduits, ni conclus.
- ?? Très peu de candidats ont dépassé le texte pour aborder le thème traité, avec un développement et des commentaires. Or cette prise de distance du texte est indispensable pour évaluer correctement les compétences d'un candidat, en particulier son aptitude à la synthèse.

Autre constat récurrent : le manque de maîtrise, voire parfois l'ignorance totale des aspects fondamentaux de l'enseignement dans le premier degré : instructions officielles, organisation en cycles, intégration et soutien, évaluations... Il s'agit d'une épreuve pré-professionnelle destinée à évaluer les compétences pour enseigner dans le premier degré : il n'est pas possible de répondre avec pertinence aux questions si on ignore tout.

La maîtrise de la langue orale est considérée comme globalement satisfaisante, même si parfois l'expression est apparue limitée, voire fautive.

Enfin il faut mettre en garde contre certaines négligences vestimentaires ou posturales : peu fréquentes, mais gênantes. Les examinateurs sont en droit d'attendre des candidats une présentation personnelle au moins conforme à ce qu'elle devrait être dans une école.

TROISIEME CONCOURS (*emplois jeunes*)

S'il existe encore l'année prochaine, il importe impérativement que les candidats, s'ils veulent vraiment réussir, intègrent deux points fondamentaux à leur réflexion :

- ?? comme pour le concours externe, **ils doivent avoir une certaine connaissance du premier degré**, ne serait-ce que comme preuve de leur intérêt à enseigner à ce niveau. Même si les candidats sont affectés dans des collèges, ce n'est pas sur le fonctionnement du second degré qu'ils seront évalués.
- ?? **Leur exposé doit en être un** : les examinateurs ont surtout entendu la liste des diverses tâches remplies par les candidats dans leur fonction. Or l'exposé attendu doit s'appuyer sur l'expérience professionnelle pour démontrer des compétences à enseigner. Ce n'est pas un curriculum vitae.

Le Président de la Commission d'Entretien Pré-professionnel

P. GARNIER

EPREUVE D'ANGLAIS

Les épreuves orales de l'option anglais du concours de recrutement des professeurs des écoles ont eu lieu du 11 au 19 juin 2003.

Déroulement du concours :

Le jury était constitué de deux commissions dont quatre des membres interrogeaient pour la première fois à ce concours.

Leur collaboration a été efficace et très appréciée.

Les interrogations se sont déroulées conformément aux horaires de passage.

Les modalités de passation ayant changé cette année, une plus grande importance était accordée à la compréhension et à l'expression orale, de façon à vérifier le degré de maîtrise de la langue des candidats. Cette première partie de l'épreuve était notée sur 15 alors que la deuxième partie (volet pédagogique) était notée sur 5.

La qualité de l'anglais des candidats s'est avérée satisfaisante dans l'ensemble, voire excellente chez certains.

En revanche, la deuxième partie de l'épreuve (volet pédagogique) a quelque peu perturbé les candidats, car les documents qui leur étaient proposés étaient en français, alors qu'ils sont censés les exploiter dans le cadre de l'enseignement de l'anglais au primaire.

Bon nombre de candidats ont affiché une grande méconnaissance de la manière d'exploiter ces documents, en ne percevant pas les fonctions langagières, les structures linguistiques à introduire, en omettant de proposer des activités simples pour les mettre en œuvre et les faire acquérir par les élèves.

La moyenne de cette partie de l'épreuve (pédagogie) est de : **2,30 sur 5**.

La moyenne de la première partie de l'épreuve (compréhension/expression orale) est de : **9,13 sur 15**.

La moyenne globale est de **11,30 sur 20**.

Certains candidats ayant réussi moyennement l'épreuve, grâce à une assez bonne compréhension de l'enregistrement et une note moyenne en pédagogie, devront néanmoins être soumis à une remise à niveau en ce qui concerne l'intonation, la prononciation et l'accentuation avant d'enseigner l'anglais dans les classes.

Remarques et conseils aux candidats.

Compréhension orale.

Pour réussir cette épreuve le candidat doit rendre compte du document sonore entendu. C'est à dire indiquer le sujet, identifier les personnages, passer en revue les différents éléments qu'il aura repérés, en essayant de répondre aux questions suivantes : what ? , where ? , who ? , when ? , how ? , why ? . Il veillera à donner son opinion personnelle et à faire apprécier au jury sa connaissance de la culture du monde anglo-saxon si le sujet ou le thème traité s'y prêtent.

Il doit veiller à la qualité phonétique et phonologique de son expression.

De nombreuses fautes de prononciation, d'accentuation, sur l'emploi des temps et l'oubli récurrent du 's' de la 3^e personne du singulier ont été constatés.

Certains candidats qui ont laissé apparaître de nombreuses déficiences dans la compréhension et l'expression devraient être plus réalistes dans le choix de leurs options.

Un entraînement régulier à la lecture et à l'écoute est indispensable pour enrichir son vocabulaire et habituer son oreille aux caractéristiques phonétiques et phonologiques de la langue anglaise. Si ce

travail est fait, la compréhension des messages et la facilité de l'expression seront améliorées de façon significative.

Le jury a également noté avec satisfaction, l'aisance remarquable de l'expression d'un certain nombre de candidats, et les en félicite.

Volet pédagogique

En ce qui concerne cette partie de l'épreuve, les candidats ne doivent pas se contenter d'énumérer les instructions officielles, mais s'y référer pour exploiter le document qui leur est proposé. Ils doivent porter un regard critique sur ce document et ne pas se sentir obligés de tout exploiter, en s'éloignant de leur objectif initial.

Ils doivent faire preuve de bon sens et d'esprit pratique pour faire passer leur message, en mimant, en alliant le geste à la parole, en faisant une démonstration au tableau au besoin, si cela permet d'être immédiatement efficace. Tout ceci en s'efforçant de toujours rester au niveau de compréhension des élèves.

Ils ne doivent pas perdre de vue qu'ils doivent soumettre ces derniers à un entraînement linguistique, sous la forme d'un rebrassage des acquis antérieurs (les pré requis) ou d'une présentation d'une fonction langagière nouvelle, illustrée par la structure linguistique appropriée. Par conséquent ils ne doivent pas abuser des pré requis en s'imaginant que les élèves savent déjà tout.

Lorsque le document s'y prête, ils ne doivent pas oublier de sensibiliser les élèves à l'aspect culturel de la langue étudiée.

Nous espérons que ces quelques recommandations aideront les candidats à mieux appréhender cette épreuve qui requiert une bonne préparation.

Le Président de la Commission d'Anglais

F. REYNAUD

EPREUVE D'ESPAGNOL

31 candidats se sont présentés à l'épreuve d'espagnol et la moyenne des notes obtenues, (12,11/20) supérieure à celle de l'année dernière, montre un assez bon niveau général.

Le jury a eu la satisfaction d'entendre de brillants candidats. Cependant, les innovations dans la nature des épreuves ont dérouté quelques-uns qui n'ont pas pu capter les informations essentielles du document sonore (première partie de l'épreuve).

En outre, le niveau de langue de ces candidats étant pauvre, leur prestation était bien loin des attentes du jury.

Autre innovation qui a surpris les candidats et posé des problèmes à plus d'un : le document pédagogique en français pour une exploitation en espagnol avec les élèves.

La nature de l'épreuve ayant connu des modifications importantes, nous rappelons les textes officiels.

LA NATURE DE L'EPREUVE

L'épreuve comprend deux parties :

Première partie : communication orale en langue vivante étrangère.

L'objectif est de « vérifier que le candidat est apte à comprendre la langue choisie et à s'exprimer dans celle-ci ».

« Cette partie consiste en la double audition devant le jury d'un document sonore ou audiovisuel n'excédant pas deux minutes » .

« L'audition donne lieu ensuite à un entretien au cours duquel le candidat est invité à dégager le sujet du document , à en restituer le contenu, à faire part de ses réactions personnelles et, en fonction de la nature du document, à faire état de ses connaissances générales sur le(s) pays ou région(s) où la langue est parlée ».

Au cours de l'audition, le candidat est autorisé à prendre des notes.

Cette partie de l'épreuve est notée sur 15 points.

Deuxième partie : étude d'un support pédagogique (en français).

« L'objectif est de vérifier que le candidat a réfléchi à la place de la langue vivante étrangère dans les apprentissages de l'école primaire et qu'il sait apprécier l'intérêt d'un document au regard des programmes de l'école primaire ».

Elle consiste en un entretien à partir du support pédagogique proposé au candidat quinze minutes avant le début de l'épreuve (temps de préparation).

Cette partie est notée sur 5 points.

Durée totale de la passation : 30 minutes, audition incluse (dont 10 minutes pour la deuxième partie).

LES ATTENTES DU JURY

Pour la première partie, le jury évalue la capacité du candidat à repérer les informations essentielles d'un message et à participer à une conversation.

Il attend du candidat qu'il s'exprime dans une langue correcte et fluide et qu'il ait des connaissances de la civilisation et de la culture du ou des pays ou régions concernés.

Pour la seconde partie, il vérifie que le candidat sait apprécier l'intérêt d'un document au regard des programmes et qu'il propose une exploitation adaptée au niveau de la classe et qui respecte les instructions et programmes officiels de l'espagnol à l'école élémentaire.

REMARQUES SUR LE DEROULEMENT DE L' EPREUVE

Pour la première partie, seuls des documents sonores ont été proposés aux candidats. Certains ont eu beaucoup de difficultés pour comprendre la langue orale et n'ont pu présenter qu'un aspect secondaire du document laissant de côté l'essentiel. L'expression de ces candidats était très hésitante, le vocabulaire pauvre et la syntaxe incorrecte. Les questions sur les connaissances générales posées en fonction du document (exemple : des questions sur Christophe Colomb et la découverte du Nouveau Monde à partir du document « El Nuevo Mundo ») ont plutôt embarrassé quelques-uns au lieu de les aider. D'autres, par contre, n'ont eu aucun problème de compréhension et ont su restituer le message du document dans une langue riche, fluide et correcte.

Pour la seconde partie, les documents proposés en français ont gêné les candidats qui avaient du mal à concevoir une exploitation pédagogique en classe.

D'une façon générale, ils ont su apprécier les documents au regard des programmes de l'école élémentaire à part quelques-uns pour qui le manque de préparation à cette épreuve était manifeste.

CONSEILS

La nature de l'épreuve d'espagnol a certes changé, les conseils donnés dans les rapports précédents n'en restent pas moins valables. Il est impensable que l'on se présente à cette épreuve sans aucune préparation.

Le jury attire l'attention sur l'importance de la première partie de l'épreuve qui compte pour trois quarts dans la notation et rappelle qu'il n'est pas prévu de temps de préparation pour cette première partie. Si le candidat est autorisé à prendre des notes pendant l'audition du document sonore, l'entretien commence immédiatement après.

Il conseille aux non spécialistes en particulier de s'entraîner régulièrement à la compréhension orale et de s'habituer à travailler dans les conditions du concours. Il leur suggère d'enrichir leur expression par la lecture régulière de textes et la fréquentation sérieuse d'une grammaire de la langue.

Il rappelle à tous qu'ils sont également jugés sur leurs connaissances générales sur les pays hispanophones.

Les programmes de l'école primaire sont publiés dans le BOEN n° 1 du 14 février 2002 (n° Hors-série).

Le Présidente de la Commission d'Espagnol

N. BAHADOUR

EPREUVE D' EPS

Cette épreuve permet d'apprécier les capacités et les aptitudes des candidats dans le domaine de l'éducation physique et sportive.

La séquence d'activité physique valide un niveau de pratique concrétisé par la réalisation d'une performance.

Cette performance est appréciée en fonction des critères définis par une commission académique pour la danse et le badminton et en fonction du barème national pour le 2000 mètres.

L'entretien avec le jury permet de vérifier les connaissances didactiques et pédagogiques du candidat.

1. Course longue de 2000m

Le barème national demande la réalisation d'une performance d'un bon niveau, mais qui reste cependant accessible à beaucoup moyennant un entraînement régulier et sérieux.

Il est recommandé aux candidats de prendre connaissance des modalités d'évaluation de la séquence afin d'associer le plus correctement possible le temps annoncé et le temps réalisé, pour bénéficier du meilleur bonus de point.

Une préparation suivie et programmée est indispensable pour développer les compétences nécessaires à l'intensité de la course longue.

Autant que faire se peut, il est même judicieux de se rapprocher d'associations sportives pouvant apporter les conseils utiles.

Courir n'est pas suffisant, il faut une préparation adaptée à la logique de l'épreuve.

2. Danse

Il s'agit de présenter une chorégraphie dans une perspective artistique.

La cohérence entre le sens de l'argument et l'interprétation du candidat est essentielle.

Il ne peut aucunement s'agir d'un enchaînement gestuel démontrant une technique spécifique.

Les candidats doivent fournir une fiche descriptive de l'argument chorégraphique le jour de l'épreuve.

Ces quelques conseils doivent contribuer à améliorer la performance des candidats :

~~///~~ La musique utilisée doit correspondre au temps de la chorégraphie: il ne doit pas y avoir d'ambiguïté quant à la fin de la prestation. Le candidat ne doit pas avoir besoin de solliciter l'arrêt de la musique.

~~///~~ Le point final de la chorégraphie doit être marqué par environ 5 secondes d'immobilité.

~~Le~~ Le temps imposé doit être respecté : une minute trente à deux minutes.

Cette séquence demande aussi une préparation rigoureuse et de qualité afin de présenter une danse alliant la qualité d'exécution et la qualité d'interprétation pour produire des émotions perceptibles.

3. Badminton

La note attribuée correspond à un niveau de pratique vérifié dans un affrontement duel.

Les candidats effectuent une première série de matchs qui permet la composition de groupes homogènes. Puis, dans ces groupes, les candidats jouent plusieurs matchs afin de mettre en évidence leurs compétences dans l'activité.

La connaissance du règlement du badminton est indispensable.

Venir avec sa raquette est recommandé, même si quelques raquettes sont mises à la disposition des candidats en tant que de besoin ; les volants sont fournis par le rectorat.

Une préparation physique adaptée est nécessaire afin que l'épreuve se déroule dans les meilleures conditions possibles pour le candidat.

Il ne s'agit pas de se contenter de pousser le volant par-dessus le filet. Les intentions stratégiques et les différentes actions techniques sur le volant font partie de l'essentiel des critères d'évaluation.

4. L'entretien avec le jury

Cet entretien a pour objectif de montrer que le candidat a une bonne appréciation des approches didactiques et pédagogiques de l'éducation physique et sportive à l'école primaire.

A partir d'un document pédagogique simple, le candidat est invité à répondre à quelques questions d'ordre général concernant les objectifs, les compétences, le cycle, mais il ne doit pas oublier de réfléchir de manière précise sur les aspects spécifiques de la discipline et de l'activité.

Il faut lire attentivement le sujet, développer une logique simple et de bon sens, mettre en œuvre son esprit critique. Le document support de l'interrogation est un prétexte à la réflexion. Il ne faut pas s'attacher aux détails de l'image ! Il ne faut pas se contenter d'une description superficielle du sujet !

L'exposé doit être structuré : introduction, développement, conclusion et respecter le temps imparti. La méthodologie de l'exposé demande une préparation et un entraînement.

La connaissance des programmes officiels est incontournable.

Il est recommandé de s'intéresser à la culture sportive afin d'acquérir des connaissances sur les pratiques physiques de référence et de consulter une diversité d'ouvrages d'éducation physique et sportive pour s'imprégner de la didactique et de la mise en œuvre pédagogique des activités support.

Cette séquence demande à être préparée sérieusement. Les connaissances théoriques sont accessibles à tous et l'aisance à l'entretien est une qualité indispensable pour un enseignant !

Le Président de la commission d'EPS

LIAUD Pierrette

HISTOIRE – GEOGRAPHIE

Ce rapport, élaboré par les deux commissions d'Histoire et de Géographie de la session 2003, présente des observations destinées aux futurs candidats au Concours Externe de Recrutement de Professeurs des Ecoles.

Harmonisation de l'épreuve orale d'Histoire et de Géographie

Les deux commissions d'interrogation de l'épreuve orale d'Histoire et de Géographie se sont réunies le 10 juin 2003 et ont décidé d'harmoniser l'évaluation de quelques critères précis exigés pour l'exposé et l'entretien. Ont été retenus pour l'exposé :

- une présentation rigoureuse du sujet,
- l'élaboration d'un plan approprié,
- la mise en évidence et en relation des informations,
- la maîtrise de la langue et la cohérence du discours,
- la gestion du temps,
- la capacité à argumenter.

Concernant l'entretien et l'élargissement de la réflexion sur le sujet, les critères choisis ont été les suivants :

- la mention du cycle visé,
- les liens avec les autres disciplines,
- les compétences visées chez l'élève,
- le rapport avec un autre cycle,
- la présentation des supports et des activités afférentes.

Observations à l'intention des futurs candidats

La nature et la structure de l'épreuve

Lors de la session 2003, l'épreuve d'Histoire et de Géographie a été une épreuve orale au choix.

Cette épreuve orale comprenait deux parties :

La première partie a consisté en un exposé du candidat sur le sujet proposé en sélectionnant les informations contenues dans les documents remis et en les mettant en relation.

La seconde partie a consisté en un entretien avec le jury au cours duquel le candidat a été invité à apporter des précisions sur son exposé et à élargir sa réflexion sur le sujet, par exemple en comparant avec un autre cycle d'enseignement, avec la classe de sixième et en le reliant à d'autres disciplines.

La durée de l'épreuve était fixée à trente minutes (exposé : quinze minutes ; entretien : quinze minutes). La préparation de l'épreuve durait une heure trente minutes . Le coefficient de l'épreuve était 2 et chaque partie entrait pour moitié dans la notation (arrêté du 18 octobre 1991 consolidé).

Observations générales

Le niveau d'ensemble des candidats est apparu globalement convenable. Toutefois, des disparités ont été remarquées : si 8% des candidats se sont montrés brillants, la majorité a proposé une prestation moyenne.

Ainsi, au niveau des **connaissances**, il est exigé des candidats une bonne connaissance des instructions officielles. Celles-ci indiquent que « *l'épreuve orale d'Histoire et de Géographie permet de vérifier chez le candidat la maîtrise des connaissances pour enseigner à l'école primaire...* ». Par ailleurs, « *Les thèmes de l'épreuve sont ceux des programmes de l'école primaire. Le niveau de connaissances est celui des programmes des enseignements du second degré.* » (arrêté du 18 octobre 1991 consolidé).

Il a, en effet, été observé un certain nombre d'insuffisances dans le domaine des connaissances au cours de l'exposé et de l'entretien lui faisant suite. Les repères chronologiques et spatiaux exigés au Collège n'étaient pas toujours connus de certains candidats. L'Inde a été confondue avec le Japon. En Histoire, dans un sujet portant sur la construction européenne, le traité de Rome signé en 1957 n'a jamais été mentionné tandis que dans un autre, Aristote devenait un philosophe des Lumières...

Par ailleurs, en matière de **vocabulaire historique et géographique**, il a été constaté des lacunes et des confusions. Certains termes, notions et concepts n'ont pas été correctement employés et n'ont pu être définis avec précision : acropole, secteur primaire, « Marianne » devenant Ariane ...

Ensuite, au niveau de l'**exposé** tel qu'il se trouve défini par les instructions officielles, un certain nombre de constatations ont pu être faites.

- La présentation du sujet, indispensable, n'a pas toujours été conduite de façon correcte alors qu'elle doit permettre de délimiter le sujet, d'en dégager la problématique et de présenter un plan approprié.

- Ce dernier est demeuré parfois trop peu rigoureux et n'a pas toujours permis la cohérence de l'exposé.

- La sélection des informations contenues dans les documents et leur mise en relation conformément aux instructions officielles n'ont pas toujours été conduites avec pertinence. La mise en relation a d'ailleurs souvent été négligée et parfois même non réalisée.

- La maîtrise de la langue est une exigence constante et fondamentale pour un futur enseignant et il convient, en l'occurrence, de veiller tout particulièrement à la précision du vocabulaire spécifique mais aussi usuel.

- Enfin, quelques candidats n'ont pas bien maîtrisé le temps qui leur était réservé dans le cadre de cette épreuve orale. Certains exposés ont été trop brefs (cinq à huit minutes) tandis que d'autres, trop longs, sacrifiaient une conclusion pourtant nécessaire. Dans le cas d'un dépassement du temps imparti, il est impérativement conseillé de synthétiser et de conclure.

Remarques particulières concernant l'entretien.

L'entretien après avoir permis au candidat d'apporter certaines **précisions**, a porté également sur **une analyse pédagogique** du dossier proposé.

D'une manière générale en ce qui concerne le **cycle visé** par le sujet proposé, les candidats ont été d'autant plus à l'aise que des indications figuraient sur les documents fournis.

Le **lien avec d'autres disciplines** a été établi sans trop de difficulté s'agissant de l'Histoire – Géographie et de l'Education civique. Par contre le lien pouvant exister entre Géographie et Mathématiques ou encore Histoire et Mathématiques, n'est pas toujours apparu de façon évidente, par exemple en architecture.

Les **compétences visées** par les documents proposés n'ont pas toujours pu être précisées par les candidats même s'il est apparu que les nouveaux programmes avaient bien été consultés.

Concernant les **relations avec d'autres cycles**, comme les programmes de Collège, les réponses ont été souvent bien approximatives, les candidats ne semblant porter leur intérêt que sur l'école primaire.

Face aux **supports et activités** que suggérait le sujet, les candidats se sont souvent limités aux supports livresques sans fournir une réflexion aboutie. Par contre, certains ont su aller beaucoup plus loin en évoquant, par exemple, les arts visuels.

Certes, le jury peut faire preuve d'indulgence en matière pédagogique mais il conviendrait que les candidats prennent conscience de leur future qualité d'enseignant et qu'il est de leur devoir non seulement de consulter tous les documents officiels se rapportant à l'épreuve choisie mais aussi de s'en approprier les contenus avec sérieux et méthode.

Enfin, dans la préparation de ce concours et précisément dans l'épreuve orale d'Histoire et de Géographie, les candidats ne peuvent se contenter d'une accumulation rapide de connaissances peu ordonnées qui ne peut traduire qu'un manque de réflexion voire de culture historique ou géographique.

Aucune négligence ne peut être de mise dans une épreuve sélective puisqu'il s'agit là du Concours de Recrutement de Professeur des Ecoles. Persuadé que chacun voudra mettre toutes les chances de son côté, le jury d'Histoire et de Géographie a souhaité porter ces observations aux futurs candidats, pour favoriser, à l'avenir, leur réussite.

Le Président de la Commission d'Histoire-Géographie

M. TAMBY

EPREUVE DE CREOLE

1. concours externe spécial de recrutement de Professeurs des Ecoles.

a) Epreuve écrite d'admissibilité.

Les candidats ont composé à partir du texte « *Poukisa krab pa ni tèt* » extrait de « *Laplibel anba labay et autres créoles* » de Kontakaz (Les Conteurs des Grands-Fonds) paru aux éditions Jasor-2000. Le sujet consistait en un commentaire guidé du texte.

Nous avons relevé :

- une maîtrise plutôt moyenne de la graphie généralement admise depuis une bonne vingtaine d'années ; des distorsions dans l'écriture d'un même mot dans une même copie sont à bannir : « *kivédi* » plus loin « *ki vé di* » ou alors « *pèwsonaj* » et « *pèrsonaj* ». Même si une certaine tolérance peut-être admise, il est important d'avoir une nécessaire cohérence graphique ;
- une maîtrise de la syntaxe créole plutôt approximative, notamment dans l'emploi quasi systématique du « *kè* » pour marquer la subordonnée complétive ; ce qui ne se traduit pas dans la langue créole ;
- certains candidats ont un niveau plutôt médiocre en français (traduction du créole au français). Exemple retenu : ... , *sé gwo zannimo-dlo-la mété yo ka plimé lanmè* » a été ainsi traduit « les grosses bêtes d'eau se mettèrent à déplumer la mer » alors que l'on pouvait attendre « les animaux marins de grosses taille ravagèrent les fonds marins ». Pour réussir la traduction, il est important de lire et de bien relire le texte afin s'imprégner du contexte et du sens général de la partie à travailler. Il faut aussi pouvoir éviter l'écueil de la traduction littérale, le mot à mot systématique.
- Des réponses suffisamment développées et / ou structurées ;
- Le non respect de l'ordre des réponses et surtout l'absence de numérotation et d'indication par grande question ;
- Une inadéquation défavorable entre ce qui est attendu ou requis et la prestation écrite fournie.

b) Epreuve d'admission entretien langue régionale.

Les candidats ont globalement une bonne maîtrise de la langue orale. Cependant, nous avons noté quelques lacunes dans les connaissances culturelles générales et courantes (rythmes du *gwoka*, écrivains créolophones-francophones, une connaissance insuffisante ou incorrecte de l'actualité créole...).

2. Concours externe de recrutement de Professeurs des Ecoles. Epreuve orale.

Sur les soixante quatre interrogations, nous avons recensé une bonne dizaine de candidats brillants, et fortement motivés. Seuls trois candidats ne se sont manifestement pas préparés et ont sombré durant les deux parties de l'épreuve.

Les autres, malgré quelques insuffisances, ont fourni une prestation fort honorable. Nous avons noté chez quelques candidats une certaine appréhension à engager l'entretien en créole. La syntaxe créole est quelquefois malmenée, le lexique également. Les futurs candidats gagneront certainement à s'investir encore davantage dans une meilleure connaissance et appropriation du lexique, de la syntaxe, des éléments caractéristiques du patrimoine et de la civilisation créoles, de l'actualité créole.

La langue créole, comme toute autre langue a ses règles, il faut donc se préparer, s'exercer à la maîtriser de mieux en mieux afin de ne pas tomber dans le travers d'un créole francisé, notamment dans sa syntaxe, mais aussi d'un français créolisé.

La connaissance de la culture créole et de la civilisation créole est essentielle à tout enseignant devant se trouver face à des élèves ayant très largement un vécu quotidien créole.

3. Informations générales.

Vous participez à un concours. Ils s'agit vraiment de se retrouver parmi les meilleurs du cru de la session. Il faut donc toujours donner le meilleur de vous-même dans toutes les épreuves.

Nous rappelons que l'épreuve orale de langue vivante étrangère ou régionale comprend deux parties :

- **Première partie** : « ... l'objectif consiste à vérifier que le candidat est apte à comprendre la langue choisie et à s'exprimer dans celle-ci ».

Cette partie de l'épreuve consiste, d'abord, en la double audition devant le jury d'un document sonore ou audiovisuel n'excédant pas les deux minutes.

L'audition donne lieu ensuite à un entretien au cours duquel le candidat est invité à dégager le sujet du document, à faire état de ses connaissances générales sur le(s) pays ou région(s) où la langue est parlée.

Le jury évalue :

- la capacité du candidat à repérer les informations essentielles d'un message et à participer à une conversation ;
- l'intelligibilité et l'aisance de l'expression (rythme, intonation et prosodie compris).
- La connaissance de la civilisation et de la culture du ou des pays ou régions concernés.

Sont exclues les questions portant sur des notions grammaticales et linguistiques.

- **Deuxième partie** : étude d'un support pédagogique (en français).

L'objectif est de vérifier que le candidat a réfléchi à la place de la langue vivante étrangère ou de la langue régionale dans les apprentissages de l'école primaire et qu'il sait apprécier l'intérêt d'un document au regard des programmes de l'école primaire.

Cette partie consiste en un entretien à partir d'un support pédagogique simple issu notamment du matériel pédagogique existant... » (*Extraits de l'arrêté du 18 octobre 1991 consolidé relatif au CRPE en date du 5 septembre 2002.*)

Le Président de la Commission Créole

Alain RUTIL

EPREUVE ORALE DE SCIENCES ET TECHNOLOGIE

De nouvelles modalités de concours sont proposées. C'est désormais une épreuve orale sur dossier jury portant sur les sciences et la technologie avec un programme national.

BILAN

124 candidats ont passé cette épreuve ; la moyenne des notes attribuées est 10 sur 20, celles-ci allant de 2 à 18. La note la plus fréquemment accordée est 13 .

Analyse des supports d'interrogation.

Des documents bien construits, en nombre et suffisamment variés par les thèmes et la nature des questions .

Une trame unique a servi à l'élaboration des dossiers : le niveau concerné, la liste des documents et du matériel, le travail demandé au candidat .Il faut rappeler que les candidats, conformément aux textes ont disposé d'une documentation minimale dans la salle de préparation. On peut remarquer que certains thèmes du programme revenaient souvent (le développement d'un être vivant , la transmission du mouvement) alors que d'autres n'étaient pas présents (Notions de physique et de géologie, sources et forme d'énergie). Aucune incidence sur l'épreuve puisque la base documentaire est avant tout un support au questionnement .

Constats et commentaires de l'épreuve .

D'une manière générale, un peu plus d'un tiers des candidats a produit des prestations tout à fait cohérentes , argumentées avec un bon niveau d'analyse et de maîtrise des savoirs.

Quelques manques sont à relever chez les autres candidats : une utilisation insuffisante des documents fournis, des difficultés à répondre aux questions du jury, une analyse confuse, une communication difficile, des connaissances récitées et non maîtrisées, l'embarras à ramener à la réalité locale des faits scientifiques communs.

On note aussi la difficulté de certains candidats à développer sur le thème, peu connu de certains, malgré la simplicité du dossier documentaire.

Si certains exposés sont très pertinents (modélisation, représentations des élèves), en général, on relève beaucoup d'imprécisions, de confusion, peu de structure apparente des réponses, l'esprit critique fait souvent défaut ; la réflexion peine à être élargie et approfondie ; les concepts sont difficilement illustrés .

On peut cependant regretter que certains candidats ne proposent pas de véritables activités scientifiques (observations, élevages, cultures, sorties), omettent de s'appuyer sur une démarche concrète, et en restent aux substituts du réel (photocopies, tableaux, discussions...).

Conseils

En conclusion, Il convient d'être très attentif au dossier et aux divers documents qui le composent et s'attacher au sens des mots utilisés «identifier, exploiter, analyser, décrire » .

Le jury attend du candidat qu'il démontre sa capacité d'analyse et de synthèse, et qu'il soit en mesure de prendre en compte chaque terme de la question . Il faut aussi veiller à la qualité de l'expression, à la précision du vocabulaire et à la qualité de la communication.

Le Président de la Commission de Sciences et Technologie

R. AGELAN

**STATISTIQUES CONCOURS EXTERNE DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES –
SESSION 2003**

LISTE DES ADMIS SUR LISTE PRINCIPALE CLASSEMENT PAR DIPLOME

TITRES	ADMIS SUR LISTE PRINCIPALE	INSCRITS SUR LISTE COMPLEMENTAIRE
DESE	01	-
DECF	02	-
DEA, DES ou DESS	06	03
Diplôme d'ingénieur	02	-
Diplôme EPS niveau Bac + 3 ou niveau supérieur	02	-
Diplôme Grandes Ecoles	01	-
Dispense de titre (mère de 3 enfants)	03	03
Licence	60	15
Maîtrise	23	14
Homologation Niveau 1 / 2	02	-
Autres titres autorisés	03	03
TOTAL	105	38

REPARTITION PAR SEXE

SEXE	INSCRITS	ADMISSIBLES	ADMIS SUR LISTE PRINCIPALE	INSCRITS SUR LISTE COMPLEMENTAIRE
Homme	215	45	24	06
Femme	834	182	81	32
TOTAL	1049	227	105	38

REPARTITION PAR SEXE DES CANDIDATS PRESENTS AUX EPREUVES D'ADMISSIBILITE

SEXE	FRANCAIS	MATHEMATIQUES
Homme	141	140
Femme	508	502
TOTAL	649	642

REPARTITION PAR SEXE DES CANDIDATS PRESENTS AUX EPREUVES D'ADMISSION

EPREUVES ORALES A OPTION

SEXE	SCIENCES PHY-TECHNOLOGIE	HISTOIRE-GEOGRAPHIE
Homme	31	14
Femme	93	89
TOTAL	124	103

SEXE	MUSIQUE	ARTS PLASTIQUES
Homme	7	03
Femme	29	23
TOTAL	36	26

EPREUVES ORALES DE LANGUES

SEXE	ANGLAIS	ESPAGNOL
Homme	15	04
Femme	51	26
TOTAL	66	30

SEXE	ALLEMAND	CREOLE
Homme		16
Femme	03	48
TOTAL	03	64

EPREUVES D'ENTRETIEN EPS ET PREPROFESSIONNEL

SEXE	ENTRETIEN EPS	ENTRETIEN PREPROFESSIONNEL
Homme	45	45
Femme	182	182
TOTAL	227	227

EPREUVES SPORTIVES

SEXE	ATHLETISME	BADMINTON	DANSE
Homme	36	07	2
Femme	110	44	28
TOTAL	146	51	30

STATISTIQUES GLOBALES PAR CONCOURS

	CONCOURS EXTERNE	EXTERNE LANGUE REGIONALE	TROISIEME CONCOURS
Inscrits	1049	24	93
Présents	649	12	59
Admissibles	226	05	15
Admis sur liste Principale	105	04	10
Inscrits sur liste Complémentaire	38	00	00
Taux de présence par rapport aux inscrits	61,87 %	50 %	54 ,87 %
Taux d'admissibilité par rapport aux présents	34,82 %	41,66 %	25,42 %
Le Taux d'admission par rapport aux inscrits	10,00 %	16,66 %	10,75 %
Le Taux d'admission par rapport aux présents	16,18 %	33.33 %	16,95 %